



Le coup de poker de l'occupant de la place Beauvau pour camoufler le mauvais traitement réservé à la Police Nationale dans le budget 2020

« *La sécurité est la première priorité de ce gouvernement* » martèle Christophe CASTANER de sa douzième place dans l'ordre protocolaire de ce gouvernement, sans être ministre d'Etat, alors que son prédécesseur Gérard COLLOMB était deuxième dans l'ordre protocolaire et ministre d'Etat.

Sauf que le budget 2020, pour la Police Nationale, confirme le peu d'importance qu'accorde nos dirigeants à la sécurité de tous.

➤ **Suppression de plus de 2400 emplois.**

Tableau d'évolution d'emploi : 151 532 en 2019 et 149 058 en 2020.

➤ **Baisse de plus de 165 millions d'euros du budget de fonctionnement.**

Titre 3 dépenses de fonctionnement : 1 025 523 437€ en 2019 et 859 643 193€ en 2020.

➤ **Baisse de plus de 68 millions d'euros des investissements.**

Titre 5 dépenses d'investissement : 285 323 250€ en 2019 et 217 302 058 en 2020.

Le détail des baisses en € sur des postes stratégiques :

- 17 millions pour les véhicules, alors que nous n'avons pas assez et pour beaucoup dans un état déplorable ;
- 7,4 millions pour les matériels de protection, alors que nous n'avons jamais eu autant de blessés ;
- 5 millions sur l'armement et les munitions, le résultat que plus de 50% des policiers ne peuvent pas faire leurs trois tirs annuels ?
- 36 millions pour l'immobilier, alors qu'il y a encore tant de commissariats insalubres ;
- 0,5 million pour l'action sociale, alors que le malaise au sein de la police s'amplifie ;
- 1,07 million pour la formation, alors que les personnes recrutées le sont à 8 de moyenne sur 20 au concours et que le manque de formation a été responsable d'une partie des mutilations et blessures sur le mouvement des gilets jaunes ?

Il y a bien une hausse de presque 350 millions d'euros des dépenses de personnel (titre 2 dépenses de personnel : 9 607 931 109€ en 2019 et 9 954 390 637€ en 2020), mais elle va servir à éponger les heures supplémentaires, qui ne sont même pas payées à la hauteur de ce que prévoit le Code du Travail.

« La vérité est si obscurcie en ces temps et le mensonge si établi, qu'à moins d'aimer la vérité, on ne saurait la reconnaître. » Blaise PASCAL